



COMMUNIQUE DE PRESSE

Programme « Habiter Mieux en Cœur de Flandre » - Attention aux démarches frauduleuses !

Le Syndicat Mixte Pays Cœur de Flandre porte le dispositif d'aides financières à l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble de son territoire « **Habiter Mieux en Cœur de Flandre** ».

Il vise à inciter des propriétaires privés (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat ancien (amélioration énergétique, traitement de logements dégradés...) grâce à des subventions publiques provenant de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Pays Cœur de Flandre, du Département du Nord et de certaines communes du territoire.

Attention aux démarches frauduleuses ! Nous tenons à vous informer que pour réaliser des travaux avec des subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat), un seul et unique opérateur est habilité à vous accompagner dans cette démarche sur le territoire du Pays Cœur de Flandre (CCFI et CCFL) : il s'agit de **SOLiHA**, l'équipe est à votre disposition pour vous renseigner sur l'éligibilité de vos travaux et toutes les possibilités de financements existantes (subventions, prêt à taux zéro, éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...). Aucune démarche ne se fait à domicile. Le premier contact se fait par téléphone à l'initiative du propriétaire au 03 28 41 64 71.

Toute autre démarche d'un autre prestataire à votre domicile vous proposant un accompagnement dans le montage de votre dossier et de vos travaux est considérée comme illégale et aucun dossier ANAH ne pourra être validé et aucune subvention ne vous pourra vous être versée.

